

**COMPTE -RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AOUT 2019**

Le Conseil se réunit sur convocation du 22 Août 2019 ; l'affichage ayant été effectué aux lieux habituels réglementaires. Le quorum est atteint (16 présents).

La séance est ouverte.

Approbation du compte-rendu de la séance du 16 Juillet 2019.

REGLEMENT CANTINE GARDERIE

Monsieur le Maire donne lecture aux Conseillers du règlement de la cantine et de la garderie applicable pour l'année scolaire 2019/2020.

Il les informe que quelques réajustements ont été faits, et qu'une amende de 15 € sera appliquée en plus du tarif habituel lorsque les enfants ne sont ni inscrits à la garderie ni récupérés à l'école à 16h30.

Adopté à l'unanimité

AVENANT MAITRISE D'ŒUVRE SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle l'attribution de la maîtrise d'œuvre au Cabinet GALLOIS pour l'extension et la mise aux normes de la salle des fêtes par délibération du 03 Avril 2018 pour un montant initial de 45.840,00 €.

Les subventions demandées n'ayant pas toutes été obtenues, il convient de modifier les travaux en conséquence afin de faire des économies. Il est donc nécessaire de signer un avenant d'un montant de 3.800,00 € avec l'architecte afin qu'il refasse les plans.

Le nouveau montant total du marché s'élève à 49.640,00 € HT.

Adopté à l'unanimité

EMPRUNT PREVU AU BUDGET

Monsieur le Maire fait part au conseil de la nécessité de contracter un prêt de 95.000 € conformément au vote du budget 2019.

Il présente plusieurs offres et propose au Conseil de retenir le Crédit Agricole au taux de 0,96 %, sur 25 ans.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICATION BEPOS MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle la construction du bâtiment des services techniques et de la Mairie, suivant les critères BEPOS (bâtiment à énergie positive).

Pour ce faire, il est nécessaire de faire certifier la construction « BEPOS EFFINERGIE » par un organisme habilité.

Le cabinet CERTIVEA, sis à PARIS (75), est habilité à valider la réalisation.

Son devis pour la labellisation BEPOS s'élève à 11.760 € HT.

Adopté à l'unanimité

GOUDRONNAGE 2019

Monsieur le Maire indique que la commission des routes a fait effectuer plusieurs devis pour la réfection de la voirie communale.

Après avoir étudié les différentes offres présentées par la Commission, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise EIFFAGE, sise à VOGLANS (73), pour un montant de 8.012,80 € HT pour les travaux suivants :

- Réalisation de bourrelets à l'entrée de la Route des Vauthiers, de la Route du Rocheret et du Chemin de l'Eglise pour les eaux de ruissellement
- 3 tonnes de PATA sur la voirie communale
- Reprise Route du Crouzet et Chemin des David et bi-couche pleine largeur

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le PLUI sera validé mi-Octobre par Grand Lac.

Le Commissaire-Enquêteur a rendu son rapport en indiquant qu'il fallait vérifier la compatibilité avec le PADD.

Avis sur permis de construire

Monsieur le Maire indique qu'un permis de construire a été déposé par Monsieur Jean-Pierre FRANCOZ, pour la construction d'une maison individuelle au Crouzet.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir de sursis à statuer et de donner un avis favorable à la signature de ce permis de construire.

Travaux ruisseau de la Cochette

Les travaux de protection contre les risques de débordement du ruisseau de la Cochette sont terminés.

Travaux assainissement du Crouzet

Les travaux d'assainissement du hameau du Crouzet seront terminés fin Septembre.

Référents moustique tigre

Thierry FRANCOZ et Patrice GROS-DAILLON sont nommés référents.

INFORMATIONS SECRETARIAT :

Recensement citoyen

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en Juillet, Août, Septembre 2003 doivent se faire recenser en Mairie dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans. Se munir de la carte d'identité du jeune, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Fait à Saint-Offenge,
le 29 Août 2019

Bernard GELLOZ,
Maire.

